

MISE À JOUR DE LA PLATEFORME IMS – 13 AVRIL 2026

NOUVEAUTÉS

Confirmation de création de demande

Lors de la création d'une demande, après avoir cliqué sur le bouton « sauvegarder », une fenêtre de confirmation est générée afin de signaler au demandeur que sa demande a bien été créée et acheminée à la BI du RSSS.

Notez que :

- Le numéro de la demande sera affiché avant la confirmation de la sauvegarde
- Lorsque vous confirmerez la sauvegarde, vous serez redirigé vers la page d'accueil afin de permettre à l'équipe de la BI de commencer rapidement le traitement de la demande.



Alertes si données irrégulières

Afin de diminuer les impacts liés à des erreurs pouvant se glisser lors de la création et soumission d'une demande, le système générera dorénavant des alertes afin de signaler toute donnée irrégulière notamment dans les cas suivants :

- Durée de service excédant 4 heures
- Service créé pour une date antérieure à 2024
- Heure de service entre 20h et 7h
- Langue du professionnel identique à langue de l'utilisateur

Centre de coûts

La liste de centre de coûts disponible lors de la création de la demande se limitera désormais aux centres de coûts associés au profil du demandeur. Ceci évitera des erreurs au niveau de l'imputation des coûts aux unités administratives respectives. **Merci de vous assurer que votre liste de centres de coûts est à jour et de nous contacter pour tout besoin de modification.**

Adresse du lieu de service

Le champ « Adresse du lieu de service » a été ajouté au formulaire de demande. Si le service a lieu à l'installation du demandeur, ce champ se remplira automatiquement avec l'adresse de l'installation. Si le service a lieu à une autre installation, au domicile de l'utilisateur ou à un autre emplacement, le demandeur

écrira l'adresse manuellement dans ce champ. Ceci permettra à l'interprète de se référer à cette case pour savoir où se rendre pour un service en personne.

Adresse du lieu de service ▼

Adresse:

Ville:

Province: Code postal:

Notez que dans l'application mobile utilisée par les interprètes, le champ « Adresse » correspondra à l'adresse du lieu de service.

Ajout de modalité de service

La modalité « Révision de document » a été ajoutée comme type de demande afin que le demandeur puisse indiquer, lors de la création d'une demande, qu'il s'agit de ce type de service.